

PAR COURRIEL

Québec, le 26 juin 2024

Madame Mélanie Rioux
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
melanie.rioux@mmf.gouv.qc.ca



INFORMER

**Objet : Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk –
Questions complémentaires – DQ9**

Madame,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **2 juillet 2024, à 11h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Quelles sont vos préoccupations à l'égard du déboisement de près de 59,0 ha dans les AIPL dont 37,3 ha touchent des secteurs où des travaux sylvicoles ont été réalisés?
2. Au regard des exigences prévues au Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable et des deux lettres d'intention émises le 12 juillet 2022 par le MRNF concernant l'attribution de droits fonciers pour l'implantation d'éoliennes, qu'est-ce qui justifierait que des compensations financières soient exigées pour la perte de superficie forestière productive et pour la destruction de certains travaux sylvicoles dans le cadre du projet concerné?
3. Avez-vous des exemples de d'autres projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement où ce type de compensation financière a été exigé? Les présenter le cas échéant.
4. En lien avec la réponse fournie dans DQ6.1, une superficie de 3 510 ha /an (323 400 m³/an) de récolte prévue dans l'unité d'aménagement 011-71 est-ce que des secteurs se retrouvent sur le territoire du projet (réserve de superficie) ou à proximité de celui-ci? Le cas échéant, veuillez localiser ces territoires sur une carte.